RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit	M-Line Rosin Solvent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Usages déconseillés	Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH Tatschenweg 1 74078 Heilbronn Allemagne
Téléphone	+49 (0) 7131 39099-0
Fax	+49 (0) 7131 39099-229
E-mail (personne compétente)	mm.de@vpgsensors.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887	CHEMTREC (24 heures)
Langues parlées	Toutes les langues européennes officielles.	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
Repr. 2; H361d
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Nom du Produit M-Line Rosin Solvent

Contient: Toluène et 2-Propanol

Pictogramme(s) de Danger

Mention(s) d'Avertissement Danger

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/protection auditive.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers

Rien de connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Toluène^*	45 - 55	108-88-3	203-625-9	Pas encore assigné dans la chaine d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412
2-Propanol*	45 - 55	67-63-0	200-661-7	Pas encore assigné dans la chaine d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16. ^Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire *Substance avec une valeur limite d'exposition nationale

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter tout contact. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir libres les voies respiratoires Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements

		contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.
	Ingestion	EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. Faire boire deux verres d'eau. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4.2	**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: système nerveux central
4.3	**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**	Traitement symptomatique.
	Instructions pour le Médecin:	EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Une latence de plusieurs heures est possible. Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau. (240mL Eau / 30 g Charbon activé).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1	**Moyen d'extinction**	
	Moyens d'extinction appropriés	Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
	Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2	**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.
5.3	**Conseils aux pompiers**	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1	**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**	Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer les vapeurs.
6.2	**Précautions pour la protection de l'environnement**	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour autant que cela ne soit pas dangereux, isoler la source de la fuite. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux Laisser s'évaporer les faibles quantités déversées, à condition qu'une ventilation suffisante soit assurée.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Éviter tout contact. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ce produit doit être stocké à l'écart des flammes nues et de toute autre source d'ignition.. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Garder sous clef.

température de stockage: Ambiante ne pas conserver à des températures de plus de (°C): 25

Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles: Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Halogènes et composés halogénés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux. Voir Rubrique: 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Annee
		ppm	mg/m³	ppm	mg/m³				
Toluène	108-88-3	20	76,8	100	384	R2, *, (12)	4bis, 84	74	2012
Alcool isopropylique	67-63-0	-	-	400	980	-	84	66	1982

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque:
(12) = Ces VLEP entrent en vigueur le 1st juiller 2012.
R2 = substance classee CMR de categorie 1a, 1b ou 2 sulvant le cas.
C2: substance classée cancérogène de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas
* = risqué de penetration percutanee.

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Protection des yeux/du visage

porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau

Protection des mains:
Porter des gants imperméables (EN374). Au moins l'indice de protection 2, correspondant à> 30 minutes de temps de perméation selon EN 374 Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation.
Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Recommandés: Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale 0.38mm, Temps de pénétration >240 min), PVC (Épaisseur minimale 1.3mm, Temps de pénétration >60 min)

Protection de corps:
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	limpide incolore Liquide
Odeur	De Benzène Odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non fixé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82°C
Point éclair	4°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'évaporation	2.8 (BuAC = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.2 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.1
Pression de vapeur	36 mmHg @ 30°C
Densité de la vapeur	3 (Air = 1)

Densité relative	0.8 (H2O = 1)
solubilité(s)	Non fixé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non Explosif
Propriétés comburantes	Non comburant (oxydant).

9.2 Autres informations VOC: 825 g/L

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1	**Réactivité**	Stable dans les conditions normales.
10.2	**Stabilité chimique**	Stable dans les conditions normales.
10.3	**Possibilité de réactions dangereuses**	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur est explosive dans l'air à une température supérieure au point d'éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4	**Conditions à éviter**	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. ne pas conserver à des températures de plus de (°C): 25
10.5	**Matières incompatibles**	Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Halogènes et composés halogénés.
10.6	**Produits de décomposition dangereux**	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1	**Informations sur les effets toxicologiques**	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
	Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Toluène:	LD50 (oral,rat) mg/kg: 5580 (EU Method B.1)
	Propan-2-ol:	LD50 (oral,rat) mg/kg: 5840 (OECD 401)
	Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 >20.0 mg/L.
	Toluène:	LC50 (inhalation) mg/l/4h: >20 (OECD 403)
	Propan-2-ol:	LC50 (inhalation) mg/l/4h: >10000 (OECD 403)
	Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Toluène:	LD50 (peau,lapin) mg/kg: >5000 (Smyth HF et al, 1969)
	Propan-2-ol:	DL50 (Peau, (lapin)) ml.kg 16.4 (OECD 402)
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.
	Toluène:	Résultat du test: Irritant pour la peau. (lapin) (EU Method B.4)
	Propan-2-ol:	Résultat du test: négatif (Nixon G et al, 1975)
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
	Toluène:	Résultat du test: négatif (OECD 405)
	Propan-2-ol:	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toluène:	Résultat du test: négatif (EU Method B.6)
	Propan-2-ol:	Résultat du test: négatif (OECD 406)

	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toluène:	Résultat du test: négatif (EU Method B.13/14)
	Propan-2-ol:	Résultat du test: négatif (OECD 476)
	Cancerogénité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toluène:	NOAEC 1200 ppm (OECD 453)
	Propan-2-ol:	NOEL 5000 ppm (OECD 451)
	Toxicité pour la reproduction	Repr. 2; Susceptible de nuire au fœtus.
	Toluène:	NOAEC 600 ppm (Ono A et al, 1996)
	Propan-2-ol:	Aucun effet observé (OECD 416)
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Toluène:	Effet narcotique – (rat) (OECD 403)
	Propan-2-ol:	Effet narcotique – (rat) (OECD 403)
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	STOT RE 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	Toluène:	NOAEL 625 mg/kg p.c. /jour (EU Method B.26)
	Propan-2-ol:	NOAEL 5000 ppm (OECD 451)
	Danger par aspiration	Asp. Tox. 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	Toluène:	Hydrocarbure. Viscosité, cinématique 0.59 mm2/S
	Propan-2-ol:	non applicable
11.2	**Autres informations**	Rien de connu

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1	**Toxicité**	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. estimé Mélange LC50 >100 mg/L (Poissons)
	Toluène:	LC50 (poisson) mg/l 5.5 (Moles A et al, 1981)
	Propan-2-ol:	LC50 (poisson) mg/l 10000 (OECD 203)
12.2	**Persistance et dégradabilité**	Le produit est biodégradable.
	Toluène:	Facilement biodégradable.
	Propan-2-ol:	Facilement biodégradable.
12.3	**Potentiel de bioaccumulation**	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
	Toluène:	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
	Propan-2-ol:	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	**Mobilité dans le sol**	Le produit devrait être très mobile dans le sol. Peut s'évaporer rapidement.
	Toluène:	La substance a une forte mobilité dans le sol. partiellement soluble
	Propan-2-ol:	La substance a une forte mobilité dans le sol. Miscible dans l'eau.
12.5	**Résultats des évaluations PBT et vPvB**	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	**Autres effets nocifs**	Rien de connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1	**Méthodes de traitement des déchets**	Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.
13.2	**Informations complémentaires**	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

		ADR/RID	**IMDG**	**IATA/ICAO**
14.1	**Numéro ONU**	UN 1993	UN 1993	UN 1993

14.2	**Nom d'expédition des Nations unies**	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (Toluene / 2-Propanol)	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (Toluene / 2-Propanol)	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (Toluene / 2-Propanol)
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	3	3	3
14.4	**Groupe d'emballage**	II	II	II
14.5	**Dangers pour l'environnement**	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Voir Rubrique: 2		
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	non applicable		

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**	
15.1.1	**Règlements de l'UE**	
	Autorisations et limites d'utilisation	Toluène: Entrée 48: Limité en tant que substance ou en mélanges> 0,1% p / p utilisé dans les adhésifs ou les peintures par pulvérisation pour le grand public
	CoRAP évaluation des substances	Toluène: Substance évaluée en 2012
	Teneur en composés organiques volatiles	Informations concernant la directive 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatiles (directive sur les COV).
15.1.2	**Directives nationales**	
	Allemagne	Classe de danger pour l'eau 2
	Allemagne Liste principale UBA	Toluène: Groupe 2: Substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) Catégorie 3
15.2	**Évaluation de la sécurité chimique**	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Classification de la substance / du mélange est mise à jour. Version mise à jour et date. S'il vous plaît examiner SDS avec soin. Voir au-dessous -

Il existe des mises à jour pour les rubriques suivantes, indiquées par:

References:
Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour2-Propanol (CAS No. 67-63-0) et Toluène (CAS No. 108-88-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant) 2-Propanol (CAS No. 67-63-0) et Toluene (CAS No. 108-88-3).

Site web: http://www.viscopedia.com/viscosity-tables/substances/toluene/

Références bibliographiques:

1. Smyth HF, Carpenter CP, Weil CS, Pozzani UC, Streigel JA and Nycum JS, 1969, Range-finding toxicity data: List VII, American Industrial Hygiene Association Journal 30, 470-476
2. Nixon G, Tyson C & Wertz W, 1975, Interspecies Comparisons of Skin Irritancy, Toxicology and Applied Pharmacology 31, 481-490 (1975)
3. Ono A, Sekita K, Ogawa Y, Hirose A, Suzuki S, Saito M, Naito K, Kaneko T, Furuya T, Kawashima K, Yasuhara K, Matsumoto K, Tanaka S, Inoue T and Kurokawa Y, 1996, Reproductive and developmental toxicity studies of toluene II. Effects of inhalation exposure on fertility in rats, Journal of Environmental Pathology Toxicology and Oncology 15, 9-20
4. Moles A, Bates S, Rice SD, Korn S, 1981, Reduced growth of Coho salmon fry exposed to two petroleum components, Toluene and naphthalene in fresh water, ransactions A. Fish. Soc. 110, 430-436.

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux réglements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification

Flam. Liq. 2; H225	Point éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Asp. Tox. 1; H304	Calcul du seuil, estimé Viscosité
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

ADR	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
IATA	IATA : Association internationale du transport aérien
ICAO	OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
LC50	Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LD50	Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOAEL	Concentration Maximale Sans Effet Nocif Observé
NOEL	Dose Sans Effet Observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
vPvB	vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable
WGK	Wassergefährdungsklasse (Allemagne) / Classe risque aquatique

Classification des dangers / Code de classification:	**Mention(s) de Danger**
Flam. Liq. 2; Liquide inflammable, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Asp. Tox. 1; Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2; œil Effet irritant, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 3; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique , Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.